



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 14

Mercredi 10 avril 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

6. Il est renoncé à la perception d'un émoulement pour le présent arrêté.

7. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours de droit administratif dans les 30 jours à compter de sa notification. Le recours doit être motivé et adressé, par écrit et en deux exemplaires, au Tribunal administratif du canton de Berne, Speicher-gasse 12, 3011 Berne (art. 74ss LPJA). A qualité pour former recours quiconque est particulièrement atteint par la décision attaquée et a un intérêt digne de protection à son annulation ou à sa modification (art. 79 LPJA). La partie recourante peut se faire représenter par un avocat dûment légitimé (art. 15, al. 4 LPJA).

8. Un éventuel recours contre le présent arrêté n'a pas d'effet suspensif.

9. L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire est chargé de publier le présent arrêté dans la Feuille officielle du Jura bernois et dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier.

Nidau, le 10 avril 2019

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Unité francophone

Mise à l'enquête publique des plans de routes cantonales

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met le plan de route du projet suivant à l'enquête publique en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR). Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 248.4, Tavannes - Bellelay - Le Pichoux

Commune: Petit-Val (Châtelat)

Projet: 230.20145 / Renouvellement Chaussée - Châtelat, traversée de la localité

Dérogations:

- Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux usées (art. 7 LEaux, art. 11 LCPE)

- Couverture ou mise sous terre des cours d'eau (art. 38 LEaux)

- Dérogation pour les bâtiments et installations dans l'espace réservé aux eaux (art. 48 de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et l'aménagement des eaux [LAE])

- Dérogation pour construire dans la zone riveraine protégée de la zone densément bâtie (art. 41c de l'ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux [OEaux])

Objets/zones protégés:

Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), périmètre avec objectif de sauvegarde A, agglomération rurale avec mélange de structure concentrée et de structure linéaire, tissu construit surtout au 17^e et 19^e siècle.

Défrichement: Aucun

A partir de la mise à l'enquête du projet, plus rien ne peut être entrepris (en droit et en fait) qui puisse gêner la réalisation du plan ni sur le terrain prévu pour la route, ni sur la bande de terrain interdite à

la construction (art. 37 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes [LR], Interdiction de modification) sans le consentement de l'Office des ponts et chaussées.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires des immeubles ou d'autres personnes qui sont particulièrement atteints par le projet et peuvent faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités dont la qualité est définie par le droit fédéral ou par la législation sur les constructions.

Dans une opposition collective, des oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques, il faut indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions [LC]).

Lieu de mise à l'enquête:

Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Soubos

Durée de mise à l'enquête: 10 avril au 17 mai 2019

Piquetage: Le projet fait comme suit l'objet d'un piquetage sur le terrain:

Implantation de l'axe de la chaussée modifiée. Au besoin, le bureau d'ingénieurs ATB SA (tél. 032 487 59 77) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations.

Loveresse, le 4 avril 2019

Cédric Berberat



Belprahon

«Ça me dit marche» – Rappel

Notre commune participera pour la 1^{re} fois au projet de promotion du sport mis en place par le canton de Berne. Nous donnons donc rendez-vous à tout ceux qui le désirent **samedi 13 avril 2019, à 9h45 au terrain de football.**

Depuis là, nous partirons pour une petite balade (boucle) d'env. 5 km à travers les pâturages. L'arrivée au terrain sera suivie d'un petit apéritif.

Venez nombreux!

Belprahon, le 10 avril 2019

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée le jeudi 18 avril 2019. En lieu et place, le bureau sera ouvert mercredi 17 avril 2019, de 14h à 17h.

Belprahon, le 10 avril 2019

Secrétariat communal



Corcelles

Avis de construction

Maître d'ouvrage: M^{me} Maude et M. Anselme Spart, Verger Dedos 36, 2747 Corcelles

Emplacement: parcelle N° 29, Verger Dedos 36, 2747 Corcelles

Projet: rénovation de la maison existante, transformation de l'écurie en partie habitable et fermeture d'une partie du devant-huis



Berne

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Unité francophone

Arrêté du Conseil-exécutif

Lors de sa séance du 20 mars 2019, le Conseil-exécutif du canton de Berne a arrêté ce qui suit:

1. Une administration extraordinaire au sens de l'article 90, alinéa 1, lettre b LCo est instituée pour la paroisse réformée évangélique de Grandval, dotée de toutes les compétences qui, en vertu du droit supérieur et de la réglementation de la paroisse, incombent au conseil de paroisse.
2. M. Louis Champion, président du conseil de paroisse, M^{me} Marguerite Baertschi et M^{me} Cosette Boillat, membres du conseil de paroisse, sont nommés administrateurs de la paroisse. M. Louis Champion dispose de la voix prépondérante au sein de l'administration extraordinaire. Les administrateurs ont en particulier pour tâches de traiter les affaires courantes et de convoquer une assemblée de paroisse pour procéder à l'élection d'un à trois membres du conseil de paroisse. M. Louis Champion est également chargé de présider l'assemblée de paroisse.
3. L'administration extraordinaire est instituée jusqu'à ce que le conseil de paroisse soit à nouveau apte à prendre des décisions. Elle est dissoute de plein droit dès la survenance de cet événement.
4. Les administrateurs fourniront un rapport au sujet de leurs activités à la préfecture du Jura bernois, à l'attention de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, tous les trois mois, la première fois au 30 juin 2019, ainsi qu'un rapport final lors de la dissolution. Si l'administration extraordinaire est dissoute avant le 30 juin 2019, ils fourniront seulement un rapport final.
5. Les frais de l'administration extraordinaire sont à la charge de la paroisse réformée évangélique de Grandval. Les administrateurs sont indemnisés chacun à raison de 50 francs par séance d'une durée maximale de 3 heures et de 100 francs par séance d'une durée supérieure à 3 heures. L'indemnité pour les déplacements est fixée à 70 centimes par kilomètre parcouru.

Zone d'affectation : village ancien

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 3 mai 2019**, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Durant la fermeture du secrétariat communal du 15 au 22 avril prochain, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au 079 707 36 49.

Corcelles, le 3 avril 2019



Crémines

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant les fêtes Pâques du 15 au 26 avril 2019.

Réouverture le mardi 30 avril 2019 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le 077 450 83 27 ou le 076 319 03 71.

Crémines, le 10 avril 2019

Le Conseil communal

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou piétonnes

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au **31 mai 2019**. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des Ponts ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Crémines, le 10 avril 2019

Le Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérante : Applitec Moutier SA, Ch. Nicolas-Junker 2, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, Grand Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 489, au lieu-dit : «Rue Industrielle 95», commune de Moutier.

Projet : construction d'un nouveau bâtiment administratif avec une surface pour le stock, aménagement d'un couvert pour voitures et véhicules à deux roues, pose en toiture de panneaux photovoltaïques, de pompes à chaleur et monoblocs de ventilation, pose de réclames lumineuses en façades Nord, Sud et Ouest, démolition du bâtiment existant, pose d'un totem lumineux, remplacement et reconstruction d'un mur le long de la route cantonale d'une hauteur max. de 1.2 m avec aménagement d'un portail de

sécurité et aménagement de 39 nouvelles places de stationnement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A.

Dérogations : art. 25 LCFO, 80 LR, 52 OC, 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 mai 2019 inclusivement** auprès des Services techniques de la Ville de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 avril 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : EGLISE EVANGELIQUE BAPTISTE, rue Centrale 60, 2740 MOUTIER

Emplacement : Parcelle N° 75, rue Centrale 60

Projet : Pose d'un panneau d'affichage sur la barrière du mur, côté Est

Zone : Vieille Ville

Recensement architectural : Bâtiment digne de protection figurant à l'inventaire cantonal (objet C), objet figurant dans l'ensemble bâti G.

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 3 mai 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 3 avril 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : GAFNER Roland, Sur Chaux 1, 2740 MOUTIER

Auteur du projet : Pawid Architecture, 2805 Soyhières

Emplacement : Parcelle N° 3261, Sur Chaux 1a et 2a

Projet : Déconstruction d'un poulailler et reconstruction de celui-ci avec une remise à machines agricoles; Pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment 2a.

Zone : Agricole

Dérogation : Art. 80 LR

Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 mai 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 avril 2019

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Avis de construction

Maître d'ouvrage : M^{me} et M. Monica et Jérôme Péteut, Rue du Moulin 2, 2740 Moutier

Auteur du projet : Raymond Heyer, architecte hes, 2742 Perrefitte

Projet : Construction d'une maison familiale sur deux niveaux avec PAC extérieure située à l'est du bâtiment d'une puissance de 35.4 dBA (la valeur de planification de 45 dBA est respectée) et garage accolé sise sur parcelle N° 916 au lieu-dit «Clos de la Chapelle».

Dimensions : selon plans déposés

Dérogation : art. 24 RC (forme de la toiture)

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 mai 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Du 8 avril au 22 avril 2019, soit durant la fermeture du secrétariat communal, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au numéro de portable suivant : 079 458 71 53.

Perrefitte, le 3 avril 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage : M. Ioan Florin Forgaci, Route de Soleure 53, 2740 Moutier

Auteur du projet : KD Constructions Sàrl, Clos des Pouches 2, 2832 Rebeuvelier

Projet : Rénovation du bâtiment N° 6c sis sur parcelle N° 154 du ban de Perrefitte: a) pose d'une isolation périphérique et crépi de couleur blanc cassé; b) réduction de la baie vitrée en façade sud-ouest. c) remplacement de la chaudière.

Dimensions : selon plans déposés

Zone : Centre ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 mai 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Du 8 avril au 22 avril 2019, soit durant la fermeture du secrétariat communal, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au numéro de portable suivant : 079 458 71 53.

Perrefitte, le 3 avril 2019

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Ordonnance concernant le transport scolaire

Le Conseil municipal a, dans sa séance du 1^{er} avril 2019, modifié l'ordonnance concernant le transport scolaire afin de réglementer le transport des élèves se rendant à l'école secondaire à Moutier.

Cette ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouverture. Du 8 avril au 22 avril 2019, soit durant la fermeture du secrétariat communal, cette ordonnance peut être consultée en prenant rendez-vous au numéro de portable suivant : 079 458 71 53.

Elle entre en vigueur de suite, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Perrefitte, le 10 avril 2019

Le Conseil municipal



Petit-Val

Modification de l'avis de construction paru le 03.04.2019

Requérant : Loosli Markus, Moron 30, 2712 Le Fuet

Emplacement : Moron 37, 2712 Le Fuet, parcelle N° 5, commune de Petit-Val

Projet : rénovation et transformation de l'appartement au 1^{er} étage avec aménagement d'un escalier extérieur, remplacement de toutes les fenêtres de la maison (bois-métal blanc) sans changement de grandeur, remplacement des deux portes-fenêtres par des portes avec fenêtre de même dimension en façade Sud, ouverture de 4 velux

Dimensions : selon les plans déposés

Zone : agricole

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 mai 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 3 avril 2019

Secrétariat communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Global Services B2B SA, par M. Claude-Alain Voiblet, Chemin du Stand 7, 1024 Ecublens

Auteur du projet : ADF Groupe Sàrl, Route de l'Industrie 46, 3960 Sierre

Propriétaire : Global Services B2B SA, Chaindon 33, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1340, La Fiose 7 et 7a

Projet : Construction d'une maison familiale contigüe avec un garage et pose de panneaux photovoltaïques sur le toit, construction d'un accès

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : Art. 24 RAC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 2 mai 2019 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 3 avril 2019

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Global Services B2B SA, par M. Claude-Alain Voiblet, Chemin du Stand 7, 1024 Ecublens

Auteur du projet : ADF Groupe Sàrl, Route de l'Industrie 46, 3960 Sierre

Propriétaire : Global Services B2B SA, Chaindon 33, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1341, La Fiose 9 et 9a

Projet : Construction d'une maison familiale contigüe avec un garage et pose de panneaux photovoltaïques sur le toit, construction d'un accès

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : Art. 24 RAC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 2 mai 2019 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 3 avril 2019

Le secrétariat municipal

Elagage le long des voies publiques

Comme chaque année, les propriétaires riverains de routes et chemins publics et privés sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres plantations jusqu'au 31 mai 2019 et, si nécessaire, de le répéter au cours de l'année. Nous prions les personnes concernées d'entreprendre les travaux en question. Une tournée d'inspection sera effectuée par l'autorité compétente et les travaux non entrepris seront ordonnés, aux frais des propriétaires.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans la lanterne municipale ou sur notre site internet www.reconvilier.ch.

Reconvilier, le 1^{er} avril 2019

Municipalité de Reconvilier



Saicourt

Communauté scolaire de l'Ecole secondaire de la Courtine à Bellelay

Assemblée des délégués

La prochaine assemblée aura lieu le **jeudi 2 mai 2019 à 20 h 15** à l'école secondaire de Bellelay.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2018
2. Désignation de deux scrutateurs
3. Comptes 2018
4. Rapport des vérificateurs des comptes
5. Rapport de l'autorité en matière de protection des données
6. Informations sur la marche de l'école
7. Divers

Bellelay, le 10 avril 2019

La Commission scolaire



Tavannes

Mise au concours

En vue du départ à la retraite de deux collaborateurs, la Municipalité de Tavannes met au concours un poste de

secrétaire municipal/e
taux d'occupation à 100%

Profil / conditions :

- Diplôme de cadre en administration communale ou s'engager à suivre la formation
- Bonne expérience dans le domaine de l'informatique
- Grande polyvalence et aptitude dans la gestion indépendante de nombreuses tâches variées
- Aisance rédactionnelle
- Salaire selon le barème des traitements de l'Etat
- Entrée en fonction le 1^{er} novembre 2019 ou à convenir

et un poste de

préposé/e au contrôle des habitants
et à la police administrative
taux d'occupation à 100%

Profil / conditions :

- Possession d'un CFC d'employé(e) de commerce ou formation équivalente

- Expérience dans le domaine de l'informatique

- Aisance dans les contacts avec la population

- La maîtrise de la langue allemande est un atout

- Salaire selon le barème des traitements de l'Etat

- Entrée en fonction le 1^{er} octobre 2019 ou à convenir

Les offres avec documents usuels sont à adresser au Conseil municipal de Tavannes jusqu'au 13 mai 2019. Tous renseignements complémentaires, de même que le cahier des charges des deux fonctions, peuvent être obtenus auprès du secrétariat municipal, ou consultés sur le site Internet de la commune.

Tavannes, le 8 avril 2019

Conseil municipal Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Denis Lehmann, chemin de l'Arsenal 3, 2710 Tavannes.

Projet : construction d'une annexe (studio et couvert) au bâtiment Chemin de l'Arsenal 3 sis sur la parcelle N° 1216 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement aux canalisations existantes communales et à la step.

Dérogation requise : à l'article 212 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mai 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 avril 2019

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Dérogation : art. 24 LAT

Requérant : Baticconcept Sàrl, M. Claudio Vazquez Costa, rue H.-F. Sandoz 80, 2710 Tavannes.

Projet : transformation du bâtiment Rue de Tramelan 102, installation de containers sous le couvert existant N° 102a, agrandissement de la place en groise et installation d'un panneau publicitaire, le tout sur la parcelle N° 2019 en zone agricole.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordements existants aux canalisations communales et à la step.

Dérogation requise : à l'article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mai 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 avril 2019

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante : Ergoexpert SA, Rue de la Dout 20, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, architecte, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Emplacement : parcelles N°s 1431 et 2284, au lieu-dit : « Rue de la Dout 16 », commune de Tavannes.

Projet : construction d'un nouveau bâtiment avec aménagement d'un atelier pour la fabrication d'appareils au rez-de-chaussée, aménagement d'une salle d'exposition et de bureaux (open space) au 1^{er}

étage, construction d'une annexe fermée pour le lavage des composants fabriqués, pose d'une pompe à chaleur extérieure à l'Ouest de l'annexe projetée, construction d'une rampe d'accès et aménagement de murs de soutènement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A5.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mai 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 avril 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Vente de bois de feu

Une coupe de bois sera effectuée prochainement aux Trois Charrières à Pontenet. Le Triage forestier «Moron» a décidé de vendre le stère à CHF 70.- sur place en mètre.

Les personnes qui le souhaitent peuvent se faire livrer leur bois à domicile par l'entreprise Pascal Rossé de Court pour un prix de CHF 20.- le stère.

Les commandes sont à faire à l'administration communale de Valbirse au numéro 032 491 61 65 ou à info@valbirse.ch.

Bévilard, le 25 mars 2019

Secrétariat communal

Avis de construction

Demande de permis de construire

Requérant : Madame et Monsieur Pfändler Isabelle et Rion Olivier, Chemin des Cerisiers 4, 2710 Tavannes

Auteur du projet : Zbinden-Joye SA, Ferblanterie et couverture, Rue de Soleure 26, 2740 Moutier

Propriétaire foncier : Madame et Monsieur Pfändler Isabelle et Rion Olivier, Chemin des Cerisiers 4, 2710 Tavannes

Projet : rénovation de la toiture avec isolation, remplacement des tuiles béton rouge par des tuiles Jura en terre cuite rouge et ferblanterie inox mat, Rue des Eglantines 8, sur parcelle N° 1496 en zone H1, à Malleray, commune de Valbirse,

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans jusqu'au 2 mai 2019. Les oppositions, réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 1^{er} avril 2019

Conseil communal de Valbirse

Avis de construction

Demande de permis de construire déposée après-coup

Requérant : Orval Domus SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Auteur du projet : KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Propriétaire foncier : PPE Le Frête, Administrateur: BURI Gestion Sàrl, Rue Baptiste-Savoie 67a, 2610 St-Imier

Projet : modification de deux fenêtres en portes fenêtres et création d'une terrasse au

rez-de-chaussée côté Sud, Rue du Frête 5, sur parcelle N° 1871 en zone H2, à Malleray, commune de Valbirse,

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans jusqu'au 2 mai 2019. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 28 mars 2019

Conseil communal de Valbirse

Piscine couverte de l'Orval

Horaire d'ouverture de la Piscine durant les fêtes de Pâques 2019:

Vendredi saint 19 avril 2019: nouveau ouvert de 10h à 18h

Samedi 20 avril 2019: ouvert de 10h à 18h

Dimanche 21 avril 2019: ouvert de 9h à 18h

Lundi de Pâques 22 avril 2019: nouveau ouvert de 10h à 18h

Venez nombreux profiter de ces nouveaux horaires. Le restaurant est également ouvert.

Bévilard, le 5 avril 2019

Commune mixte de Valbirse

Election complémentaire d'un(e) membre au conseil communal

Résultats de l'élection communale de Valbirse du 10 mars 2019

Élection complémentaire au conseil communal (Cercle électoral de Valbirse) / élection selon le système majoritaire:

Le conseil communal valide les résultats ci-dessous, conformément à l'article 17 du règlement concernant les élections.

Electeurs inscrits : 2'562

Cartes de légitimation rentrées : 931

Participation : 36,34 %

Bulletins valables : 904

Braun Monnerat Joëlle, 570 suffrages
Parti socialiste et sympathisants élu

A obtenu des voix

Weibel Denis, PBD-UDC 334 suffrages

Conseil général:

Etant donné la place laissée vacante au sein du Législatif par Joëlle Braun Monnerat, c'est Naomi Jeanbourquin, PS et sympathisant, première des viennent-ensuite qui est élue.

Bévilard, le 28 mars 2019

Conseil communal

Fermeture de route – entrée ouest Malleray

Les travaux de réfection de la route cantonale vont reprendre à l'entrée Ouest de Malleray. Pour cette raison, le bas du chemin de Pontenet sera fermé à toute circulation du 15 avril au 17 mai prochain, entre la voie CFF et la Grand-Rue. Une déviation sera mise en place par la rue Pré Rond. Nous rappelons également que les chemins annexes reliant Malleray et Pontenet sont interdits à la circulation et ne peuvent être empruntés comme déviation. Des contrôles de police seront effectués.

Bévilard, le 5 avril 2019

Services techniques – Commune mixte de Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Lors de sa dernière séance, le conseil communal a validé la dernière élection complémentaire au conseil communal de Joëlle Braun Monnerat et s'est réparti les dicastères pour la législature 2019-2022:

Dicastères	Titulaire	Suppléant
Maire (finances), police locale et Promotion économique	Jacques-Henri Jufer	Vice-maire
Affaires sociales	Joëlle Braun Monnerat	Yann Minder
Ecoles, culture et sports	Yann Minder	André Rothenbühler
Services techniques et entretien des routes	Ismaël Mohni	Stève Blaesi
Eau potable et évacuations des eaux Forêts et pâturages	Stève Blaesi (Vice-maire)	Nadine Graber
Aménagement territoire et urbanisme, énergie et transports	André Rothenbühler	Ismaël Mohni
Infrastructures, bâtiments, sapeurs-pompiers et protection civile	Nadine Graber	Jacques-Henri Jufer

Bévilard, le 10 avril 2019

Commune mixte de Valbirse

Divers

Communauté scolaire de Jean Gui

Assemblée ordinaire des délégués, vendredi 3 mai 2019 à 19h30 à l'école de Jean Gui.

Ordre du jour:

1. Nomination d'un scrutateur / d'une scrutatrice
2. Procès-verbal de l'assemblée du 23 novembre 2018
3. Correspondance, communications
4. Comptes 2018
5. Remplacement des fenêtres
6. Rénovation d'un appartement
7. Information vie scolaire
8. Divers

La Tanne, le 29 mars 2019

Le président de la commission scolaire : Raymond Fuhrer

OPCJB

Commission de gestion

La commission de gestion, lors de sa séance du 21 mars 2019, a approuvé le règlement fixant les frais et indemnités des demandes d'intervention au profit de la collectivité au sein de la protection civile.

Tramelan, le 3 avril 2019

OPCJB

Par8

Assemblée des délégués du 23 mai 2019 à 19h30 à la maison de paroisse de Tavannes

Ordre du jour:

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 8 novembre 2018
4. Rapport du Président
5. Pastorale du Par8
6. Comptes 2018
7. Approbation de la prise en charge de 20% de poste pastoral et son financement par le Par8
8. Parole aux délégués du Par8
9. Nomination secrétaire des PV Assemblée des délégués
10. Divers

Tavannes, le 14 mars 2019

Secrétariat général du Par8